

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la Séance Ordinaire du 15 avril 2021

Membres présents : Bruno FARINE, François TALBOT, Michèle HOELTZENER-THOYER, Sonia DAVID, Damien EVRARD, Marceline MATRAT, Christian GILBERT, Frédéric COLLARD, Nicolas CHARPENTIER, Solène VAILLOT, et Pascal DELAUNAY.

Secrétaire de séance : Damien EVRARD.

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 30 mars 2021 ;
- **PREND** connaissance des décisions du Maire prises en vertu de la délibération n°13-2020 du 28 mai 2020, à savoir :
 - Non exercice du droit de préemption urbain sur les terrains suivants : parcelles AD 49 et AD 50 situées au 12 rue Les Prés Madame ;
- **PREND** la délibération n°19-2021 pour attribuer le marché installation cuisine de la salle communale à la société Aube Froid pour un montant TTC de 21 300 € et autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ;
- **PREND** la délibération n°20-2021 pour autoriser la signature de l'acte de cession du terrain sis Les Carons cadastré ZC 53 à titre gratuit au bénéfice de la commune ;
- **PREND** la délibération n°21-2021 pour fixer les taux des taxes foncières intégrant le taux départemental sans augmentation par rapport à l'année 2020, soit un produit attendu comme suit :

Taxes	Bases d'imposition	Taux 2020	Taux 2021	Produit correspondant
Foncier Bâti	408 200	17,10	36,52	149 075
Foncier non Bâti	47 400	19,54	19,54	9 242
Total				158 337

- **PREND** la délibération n°22-2021 pour approuver le budget primitif qui s'équilibre ainsi :
 - *Dépenses et recettes de fonctionnement* : 583 978,96 €,
 - *Dépenses et recettes d'investissement* : 922 610,61 € ;
- **PREND** la délibération n°23-2021 pour approuver la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-XDEMAT et donner pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société pour voter cette nouvelle répartition comme suit :
 - * le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
 - * le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
 - * le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
 - * le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
 - * le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
 - * le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - * le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - * le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,

* les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Question diverse :

- *Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élections départementales et régionales se tiendront les 20 et 27 juin prochains. Afin de respecter les règles de distanciation sociale, il va être nécessaire de tenir les bureaux de vote à la salle communale. Un premier point est réalisé sur les conseillers municipaux qui pourront être présents. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre contact avec des électeurs susceptibles de tenir les bureaux de vote car au minimum 24 personnes seront nécessaires.*

Bruno FARINE	Marie-Bénédicte BRUN	François TALBOT
Michèle HOELTZENER-THOYER	Sonia DAVID	Damien EVRARD
Véronique REGNAULT	Marceline MATRAT	Christian GILBERT
Frédéric COLLARD	Nicolas CHARPENTIER	Solène VAILLOT
Pascal DELAUNAY	Gilles ALLAIN	